



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Alex Schwestermann, CSPO
Objet Personnes atteintes de démence: des défis multiples
Date 14.02.2017
Numéro 2.0174

Le postulat demande au Conseil d'Etat de mieux tenir compte de l'évolution du nombre de personnes atteintes de démence dans notre canton et d'élaborer une stratégie cantonale dans ce domaine.

Suite à un postulat daté de 2009 concernant la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres démences, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail afin d'établir un plan d'action et des recommandations sur cette question. Sur la base d'un état des lieux, ce groupe, composé de partenaires du terrain en contact direct avec les personnes atteintes, a élaboré 10 recommandations qui ont été synthétisées dans un rapport publié par le Département en charge de la santé. Suite à ce rapport, un mandat de prestations a été donné au Groupement valaisan des centres médico-sociaux afin de développer et renforcer les prestations dans ce domaine en particulier par la collaboration avec l'association Alzheimer Valais. Dès 2013, l'information à la population, la sensibilisation des soignants, le soutien et l'information aux personnes atteintes de démences et leur entourage ont ainsi pu être développés.

Afin de concrétiser encore davantage les 10 recommandations, le Département en charge de la santé a mandaté en 2013 une commission chargée de développer un concept cantonal sur les pathologies démentielles en vue de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport de 2011 ainsi que les objectifs de la stratégie nationale en matière de démence. Cette commission, composée une fois encore de professionnels de la santé confrontés quotidiennement à des personnes souffrant de démences, a achevé son travail ce printemps et transmis ses recommandations au DSSC.

Le DSSC a pris connaissance du rapport "Prise en charge des démences en Valais : Etat de la situation et propositions" et chargé le Service de la santé publique, en collaboration avec les partenaires concernés, de soumettre des propositions avec incidences financières des recommandations formulées dans ce rapport.

Il s'agira plus particulièrement de :

- maintenir le mandat de prestations confié à l'association Alzheimer Valais, afin de lui permettre de poursuivre et de consolider ses activités, et d'y ajouter une mission concernant le renforcement de la communication et de l'information sur les pathologies démentielles ;
- améliorer la formation et les connaissances des professionnels de la santé en favorisant la participation aux formations existantes par des mesures structurelles et incitatives, en collaboration avec l'Hôpital du Valais, l'Association valaisanne des EMS, le Groupement valaisan des CMS et les associations professionnelles ;
- évaluer la mise en place de pôles régionaux multidisciplinaires incluant notamment des compétences gériatriques, psychogériatriques et neurologiques, y compris des équipes mobiles, chargés d'établir le diagnostic de tous les patients atteints de pathologies démentielles et d'organiser leur prise en charge en collaboration avec l'ensemble des partenaires (EMS, CMS, professionnels de la santé), des familles et des proches.

En définitive, il est proposé d'accepter le postulat dans le sens qu'il est déjà réalisé.

Conséquences sur la bureaucratie	aucune
Conséquences financières	aucune à ce stade, d'éventuels budgets supplémentaires pour la mise en œuvre des recommandations du concept suivront le processus budgétaire ordinaire
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	aucune
Conséquences RPT	aucune

Lieu, date Sion, le 23 octobre 2017